

**ASSOCIATION DES PLAISANCIERS  
DE PORT LE GOFF  
22660 TREVOU TREGUIGNEC**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 1 er Octobre 2011**

**Ordre du jour**

- 1- Bilan moral.**
- 2- Bilan financier**
- 3- Election du tiers sortant**

**1-Bilan moral**

Assistaient à cette assemblée, une soixantaine de personnes dont Mr le Maire.

Le Président, Daniel Potin, a fait part des faits marquants de la saison :

- Le conseil d'administration s'est réuni 10 fois
- Les affectations de CM se sont déroulées dans la sérénité
- Le repas de fin d'année de décembre 2010 a eu lieu à Camlez, celui de 2011 est à l'étude
- Une « charte de la mer » a été établie à laquelle notre fédération, la FNPPSF, a contribué activement. Ce document aura permis d'éviter la mise en place d'un permis de pêche en mer. A noter la forte présence, en début de saison de représentants des Affaires Maritimes qui contrôlaient les prises, dans un but d'ailleurs plus pédagogique que répressif. A ce propos, un plaisancier a remercié l'association d'avoir transmis très rapidement l'information.
- Une nouvelle réglementation régit l'utilisation de la VHF. Le Président en a présenté quelques éléments. Ils seront développés dans le prochain « Tog Gwen ». Un plaisancier a souhaité que soit organisé un cours sur les procédures d'emploi de la VHF. Cette suggestion a été retenue.

Le président a fait état de différents investissements : achat d'un photocopieur et de fournitures de bureau, pose d'un chauffe-eau et d'une vitrine extérieure.

Il a ensuite abordé différents sujets:

- Parking de « Port Le Goff » pour lequel les travaux entrepris par la commune semblent avoir résolu le problème.
- Stationnement sur la plage de plaisanciers : ceci dépend du pouvoir de police de Mr le Maire
- Relance (sur un ton humoristique) de demandes faites auprès de la mairie, notamment la mise en place de radiateurs dans la « Maison des plaisanciers ». Mr le maire a apprécié cet humour et y a répondu sur le même ton, en promettant sérieusement de s'en occuper rapidement.
- Remerciements pour le fleurissement de la « Maison des plaisanciers »
- « Petit Quai » mis en place par l'association dans un souci de sécurité et de respect de l'environnement. A ce propos, Daniel Potin a fait allusion au courrier adressé par une association environnementale, la FAPEL 22, s'interrogeant sur la nature de ces travaux. Mr le maire, sur arguments présentés par le Président, y a répondu en son temps et n'a, à ce jour, aucune réponse.
- Permanences en juillet et août (2 h par jour) à la Maison des plaisanciers. Ces 2 permanents, Hugo Boucher et Gildas Lecoq, ont donné entière satisfaction. Cette disposition très utile pour l'association, et prise en charge pour moitié par la municipalité, a procuré un emploi saisonnier à deux jeunes de la commune.
- Attribution des « Corps Morts ». L'équipe de la commission CM a bien géré cette tâche difficile. Cette année, ont été mises en place des plaquettes de repérage pour les emplacements. Sujet développé plus tard par Jean Paul Vannier.

- Recensement de renseignements concernant les membres titulaires. Il serait souhaitable que la dizaine de plaisanciers qui n'ont pas retourné cette fiche de renseignements le fassent au plus vite. Ces éléments sont nécessaires à la bonne gestion de l'association.
- Sortie « pêche à pied » : compte tenu des dates de marée, seule une sortie a pu être programmée. Des remerciements ont été adressés à René Le Gardien pour cette action qui, cette année encore, a été très appréciée par une quarantaine de participants.
- La soirée « grillades » a permis de réunir environ 160 participants pour une soirée très conviviale. La pêche ne fut pas miraculeuse mais les maquereaux étaient en nombre suffisant et chacun a pu apprécier.
- Encore quelques exactions sur le port avec notamment un vol important de composants sur un bateau.

Le président a enfin présenté quelques projets pour la saison prochaine :

- Achat groupé de gilets de sécurité auto-gonflables avec participation de l'APPLG à hauteur de 5 € par bateau. Un questionnaire sera envoyé à chaque plaisancier, après étude de prix, par l'intermédiaire du « Tog Gwen ».
- Achat, auprès de la FNPPSF, de pieds à coulisse destinés à mesurer les prises.
- Mise en place de 2 panneaux de limitation de vitesse, à 3 nœuds dans le port.

Pour terminer, le président a évoqué le problème concernant la hausse de 20,5% de la redevance domaniale, sujet repris plus tard par le trésorier, Jean Paul Vannier.

Le bilan moral soumis au vote des participants a été approuvé à l'unanimité.

## 2-Bilan financier

Le trésorier, Jean Paul Vannier, a présenté, en détaillant chaque poste, le bilan provisoire à la date de l'assemblée générale :

En recettes : **12 714, 76 €** comprenant :

- les cotisations de 53 titulaires, 68 locataires (dont 20 saisonniers) et les locations de « CM du bas »
- la subvention municipale
- les locations de remorque
- le solde positif de la « soirée grillades »
- les pénalités concernant le retard de paiement de la cotisation (cette année 20 € reversés à la SNSM)

En dépenses : **11 483,61 €** représentés par :

- divers travaux
- frais de bureau
- redevance 7320 € (large augmentation cette année)
- diverses animations
- assurances...

Soit un solde positif de **1231,15 €** (au 1/10/2011) Selon les prévisions, après la prise en compte des recettes à venir (principalement les locations de remorque) et les quelques dépenses prévues, notamment le don habituel à la SNSM., ce solde devrait se traduire par **un bilan positif de l'ordre de 180€.**

**(A noter que l'augmentation de la redevance, + 20,5 %soit 1245€, fait partie des dépenses supplémentaires puisque les tarifs n'avaient pas été augmentés en 2010).**

Le bilan définitif de fin d'année vous sera, comme d'habitude, communiqué dans le « Tog Gwen » de janvier 2012.

Le bilan provisoire a été soumis à l'approbation des membres présents à l'assemblée générale et a été voté à l'unanimité.

Le trésorier a ensuite avancé une proposition concernant l'évolution des tarifs de cotisation dûs à l'augmentation de la redevance domaniale.

Les nouveaux tarifs pour la saison 2012 seront les suivants :

(A noter que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 7 saisons)

- Membres titulaires : 80 € au lieu de 65 €
- Membres locataires (jusqu'à ancienneté de 5 ans) 140 € au lieu de 115 €
- Membres locataires (ancienneté à partir de 6 ans) 110 € au lieu de 90 €
- CM du bas 40 € au lieu de 35 €
- Saisonniers (les 4 premières semaines) 35 € la semaine au lieu de 30 €
- La semaine supplémentaire reste à 20 €
- Le droit d'entrée pour devenir titulaire reste à 100 €

Ces nouveaux tarifs soumis au vote ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

Jean Paul Vannier, en tant que membre de la commission « Corps Morts » a ensuite évoqué les sujets suivants :

- Demande auprès de chaque plaisancier d'entretien de la plaquette de repérage de son CM, et de signalement de toute détérioration.

- Bref rappel sur les règles concernant les occupations de CM. A ce propos une réflexion va être menée par le conseil d'administration pour limiter, dans le temps, l'affectation d'emplacement aux titulaires qui ne mettent plus leur bateau ou qui n'en possèdent plus. Bien entendu il sera tenu compte des situations momentanées particulières, notamment pour cause de maladie.

Cette décision est dictée par le fait qu'actuellement 28 personnes sont sur liste d'attente (toutes les demandes extérieures à la commune sont actuellement refusées).

Pendant la saison, plusieurs emplacements peuvent sembler inoccupés mais ils ne sont pas pour autant non affectés.

Avant de procéder à l'élection du tiers sortant la parole a été donnée à Mr le Maire. Il a exprimé sa grande satisfaction pour la bonne gestion et les bonnes relations entretenues avec l'association. Il a remercié les plaisanciers pour le respect de la charte sur la pêche de loisir.

En ce qui concerne le stationnement des véhicules sur la plage, notamment pendant les mois de juillet et août, une décision sera prise en faisant appel au bon sens de chacun.

Il a remercié le président d'avoir apprécié le fleurissement de la Maison des Plaisanciers et en a profité pour féliciter les jardiniers de la commune qui ont œuvré pour l'amélioration de son fleurissement.

### **3-Election du tiers sortant**

#### Composition du tiers sortant :

André-Yves Le Goff

Jean Pierre Ossent

Daniel Potin

Jean Paul Vannier

Tous les membres du tiers sortant se représentent.

Aucune autre candidature n'ayant été exprimée il a été procédé à l'élection du tiers sortant.

Sur proposition et approbation de l'ensemble des membres présents, le vote s'est effectué à main levée. Chaque membre a été réélu à l'unanimité.

NOTA : Le conseil d'administration réuni le 5 octobre pour procéder à la constitution du nouveau bureau a reconduit chacun dans ses fonctions.

TREVOU TREGUIGNEC le 9 octobre 2011

Le président Daniel Potin

Le secrétaire André-Yves Le Goff